

HT 08

Examen final
16 janvier 2014

Sujet au choix.

1. Texte.

T rès souvent, et à juste titre, on pense qu'un excellent moyen de maîtriser le développement technique et ses effets négatifs sur l'environnement et la santé consiste à imposer aux décideurs des procédures de participation mobilisant les citoyens et tous les savoirs dont ils sont porteurs. Cette idée, politiquement essentielle, repose sur l'importance, pour toute vie démocratique, de l'engagement individuel et du partage des expériences. Confronter les avis, les expertises et les expériences de vie de chacun est capital pour des sociétés qui, comme les nôtres, ont à résoudre des questions complexes. Nous vivons en effet dans des systèmes techniques intégrés, des systèmes vulnérables et susceptibles d'engendrer des effets irréversibles autant que dangereux, comme le prouve la situation nucléaire japonaise après le tremblement de terre et le tsunami de mars 2011.

La participation active des populations peut toutefois être mise en œuvre de façon inversée. Ceux qui nous gouvernent peuvent la faire fonctionner dans l'autre sens, si l'on peut dire, comme un moyen de « guider » les autres, de les conduire là où l'on souhaite. Cette « instrumentalisation » du souci de participation a d'ailleurs été théorisée depuis le début des années 1990 par les managers : ceux qui conseillent les pétroliers ou le Parti républicain étasunien, par exemple, répètent à leurs clients, depuis plus de vingt ans, que les gens étant attachés à la participation, il convient de concevoir la prise de décision dans ce cadre – afin de canaliser les contestations et d'arriver au « bon » résultat.

Lorsque nous faisons la promotion de structures de concertation (comme les conférences de consensus ou le Grenelle de l'Environnement), nous devons donc être prêts à vivre aussi indépendamment

d'elles. Il est important de les promouvoir afin de faire surgir ce qui importe aux populations et d'arriver à une meilleure régulation, mais rien n'oblige à se sentir lié par elles s'il apparaît que leur instrumentalisation par les pouvoirs en place est trop grande. Il y a en effet un point d'histoire qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler. En termes de précaution et de réglementation sanitaire ou environnementale, que ce soit en 1800 ou aujourd'hui, la majorité des avancées sont advenues suite à des mobilisations extérieures aux systèmes officiels de régulation et concertation. Contrairement à ce que managers, ingénieurs, politiciens et experts du risque voudraient nous faire croire, c'est massivement la contestation des populations, des victimes, et l'avis des experts dissidents qui, historiquement, a conduit les départements ministériels; les industriels, les comités de sécurité et les cours de justice à modifier leurs attitudes. Pour qu'un progrès émerge, pour que de la *précaution* advienne, il est capital que l'automobilisation des acteurs sociaux persiste – celle-ci constituant le fonds sur lequel une régulation incluant des pratiques participatives peut devenir vertueuse.

Ce « devoir de schizophrénie » (apprendre à vivre à l'intérieur et à l'extérieur des structures de participation) ne découle pas de la simple mauvaise volonté que manifesterait certains acteurs, les méchants capitalistes refusant le coût de la précaution, par exemple, ou les méchants activistes jouant la carte du pire. Certes ces pratiques sont légion, mais le problème est plus profond. Il relève de la logique du système technico-marchand qui est le nôtre et de ce que les nouveautés techniques qu'il met en circulation font aux sociétés et aux individus. Les produits sont d'abord mis en vente, et la confrontation au produit et à ses effets est d'abord vécue avant d'avoir été débattue. La nouveauté technologique, *parce qu'elle est marchande*, a comme propriété de pénétrer le social, de déplacer les acteurs, de modifier les équilibres avec la nature – *avant* qu'on ne commence à en parler. Les processus dialogiques et politiques ne sont pas premiers, ils n'interviennent au contraire qu'*a posteriori*, en réaction à des états de fait advenus antérieurement et sans débat. Le point clé est donc que la rencontre avec un produit nouveau relève d'abord des usages après achat sur un marché et promesse d'un bien ou d'un mieux, et que cette rencontre est donc antécédente à tout ordre politique ou participatif.

On peut donc dire que les produits, savoirs et nouveautés technoscientifiques sont d'abord acceptés ou refusés en tant qu'offres sur des marchés – la possibilité d'une régulation politique, administrative ou experte incluant des éléments dialogiques et participatifs n'intervenant le plus souvent que dans un second temps. L'anticipation et la sécurité des produits sont certes parties intégrantes de la *conception* des systèmes techniques mais la demande de précaution est plus exigeante de la part des usagers qui font l'expérience des effets négatifs induits – usagers qui n'émergent comme collectifs qu'après coup. En bref, le dialogue n'advient souvent que dans un second temps, une fois que le produit et les marchés ont déstabilisé le social et que leurs conséquences, souvent imprévisibles, sont manifestes dans l'espace public.

Une autre manière de regarder cette question consiste à la prendre par l'autre extrémité, à se demander ce qui fonde les sociétés démocratiques, la manière dont elles se gouvernent. Dans celles-ci, il existe historiquement une multiplicité de moyens de gérer désaccords et conflits, de traiter des questions qui surgissent. Pensons aux élections,

à l'écriture du droit, aux règles administratives, aux jugements émis par des tribunaux, aux protestations publiques, à l'action dans l'espace médiatique, etc. Ceci constitue un *bien* puisque cette variété renvoie à l'équilibre nécessaire des pouvoirs – pensons à Montesquieu – et au refus d'une instance unique qui gouvernerait sans appel possible – la science experte, par exemple. Dans ce cadre, le participatif, malgré son caractère sympathique du « tous ensemble décidant de façon coopérative », ne peut pas se substituer à la multiplicité des modes de règlement du différend. Le risque pour la démocratie est trop grand lorsque règne une institution unique. Aussi ne peut-on pas, et ne doit-on pas reconstruire le politique – comme gestion du vivre ensemble – à partir de cette forme unique.

Cette variété est d'autant plus importante que ces diverses manières de résoudre les problèmes ont des logiques différentes – et que ceci aussi est un bien puisque les problèmes ne sont pas vécus de la même façon par tout un chacun. Un tribunal traitant d'un dommage, par exemple, ne pose pas son problème comme une commission d'experts devant fixer les normes d'usage d'un nouveau produit. Le premier tranche un différend sur la base d'un fait et d'une plainte, d'une pollution avérée, par exemple, et qu'il faut compenser et faire cesser, alors que la seconde invoque plutôt le futur, l'intérêt collectif, l'avenir économique du pays dans la compétition internationale – et alors qu'elle ne connaît pas les effets pervers de la nouvelle technologie. Ces modes de jugement des choses conduisent donc souvent à des décisions différentes : un tribunal tend à être plus attentif aux conséquences de ce qui fut accompli, et à ceux qui s'en disent les victimes, une commission d'experts au devoir d'aller de l'avant, et de promouvoir le progrès.

À mon sens, la démocratie comme idéal se définit plus par l'autosaisissement des questions par les citoyens, et par cette multiplicité des régulations qui agissent *a posteriori* et *se corrigent* les unes les autres, que par l'imagination du processus idéal de décision *a priori* et qui fait que nous pourrions créer un social participatif et parfaitement huilé qui n'aurait pas à limiter son propre pouvoir. En fait, il convient de toujours revoir nos décisions et de différentes façons – parce que nous sommes faillibles ; parce que nous sommes trop nombreux et que nous ne pouvons pas tous décider en même temps ; parce qu'une décision ne peut être que partielle, favoriser une majorité et oublier ce que certains subissent ; parce que les conséquences de nos actes ne peuvent jamais être pleinement anticipées ; parce qu'il faut laisser la possibilité à ceux qui sont le plus atteints par nos décisions de protester. Mon insistance est donc sur la mobilisation sociale et la primauté de l'après-coup, sur le fait que c'est le *soin* qu'on porte à maintenir ce contrôle et cette diversité *a posteriori* qui importe. Là est le gage d'une précaution efficace. Et pour qu'elle soit efficace, il importe au plus haut point que les gens se mobilisent, fassent leurs études toxicologiques ou épidémiologiques, utilisent tous les moyens à leur disposition pour inverser les décisions qui ne les protègent pas assez.

En bref, s'autosaisir des problèmes est vital, c'est la condition première d'une précaution qui réussit. Participer à la vie de la cité est en ce sens essentiel – la participation aux formes de décision que les gouvernants mettent en place ne pouvant qu'être seconde.

- a. Quels types de liens se sont tissés entre les démocraties et la techno-industrie ?
- b. Comment ont été obtenues les avancées en termes de précaution et de réglementation sanitaire et sociale ? Dans quelles circonstances ?
- c. Comment définiriez-vous la « logique du système technico-marchand » ? Donnez des exemples.
- d. Comment la règle démocratique pourrait-elle modifier le rapport à la techno-industrie ? Quels seraient les risques et les avantages de telles solutions ?

N.B. Les réponses aux questions ne peuvent pas être limitées à la citation du texte. Il faut formuler avec vos propres références les réponses.

2. Dissertation.

L'innovation suffit-elle à transformer un système technique ?

Vous répondrez à cette question avec un argumentaire construit et des exemples précis que vous pouvez puiser dans le cours.